Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : GOOD SENSE DES VERT PAKET

- REFERENCE : 1437

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Détergent désinfectant désodorisant.

E-mail : FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
R36/38: irritant pour les yeux et la peau
R50/53: très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°68424-85-1 Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 5 à 15%
EINECS 270-325-2 C,Xn,N; R22-34-50
CAS N°68439-46-3 Alcool gras éthoxylé - Xi; R41 < 5%
EINECS Polymère
CAS N°88-41-5 Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle - N, R51/53 < 5%
EINECS 201-828-7
CAS N°70592-80-2 Amines, alkyl en C10-16 diméthyles, N-oxydes < 5%
EINECS 274-687-2 Xi,N; R38-41-50
CAS N°1222-05-5 Hexahydro hexaméthyl indène pyrane - N,R50/53 < 5%
EINECS 214-946-9
CAS N°142-19-8 Heptanoate d'allyle - Xn,Xi,N; R21/22-38-50/53 < 5%
EINECS 205-527-1
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

-

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement contaminé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
-EN CAS D'INGESTION :
Retirer le produit de la bouche. Consulter un médecin ou le CENTRE ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur dans le milieu naturel.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
La température de stockage doit être comprise entre 0°C minimum et +40°C maximum .
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
ICPE 1172, dangereux pour l'environnement- A

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

-

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N°64-17-5 éthanol (15-30%):VME (France)=1920 mg/m3, soit 1000ppm
VLE (France)=9500 mg/m3, soit 5000ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III).
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide vert.

PH : produit pur à 20°C : 7.5 à 8.0

Température de changement d'état :
non déterminé

Point éclair : =39°C (méthode Pensky). Ce produit avec un point éclair compris entre 21°C et 61°C ne supporte pas la combustion.

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 097 g/cm3

Solubilité : Miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des irritation
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: peut provoquer des irritations
- ingestion: peut provoquer des irritations
Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé dangereux pour l'environnement en raison de la présence de substances listées dans le §3: R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à <=1 mg/l
Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID: UN 3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE, N.S.A (CHLORURE D'ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM),9,III.
IMDG: MATIERE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(CHLORURE D'ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM),9,UN 3082,III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 9 - Code danger 90
IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-F - Polluant marin: oui
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symbole : Xi IRRITANT, N DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Phrases R : R36/38-50/53
Phrases S : S26-37-61
Références réglementaires françaises:
- MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient des substances (ammonium quaternaire et éthanol) inscrites respectivement aux tableaux N°65 et 84.
- Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues sur Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	**< 5**	**5 à <15**	**15 à <30**	**30 & +**
Agents de surface non ioniques	X			

-

DESINFECTANTS	PRESENCE

-

PARFUMS
HEXYL CINNAMAL

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France: FDS1437; Vers.4 (29/06/2009)
Ref.Internat.MSDS7076; Vers.1 (26/11/2008) Code formule:FAJZC08W47

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles